



Fausse accusations d'harcèlement

Par **TITOU1505**, le **06/04/2009** à **14:49**

je suis manager dans une grande entreprise il y a 4 employés de mon service qui ont porté plainte pour harcèlement
ils confondent niveaux d'exigences demandés par ma direction et harcèlement
Ma direction m'a soutenu avant la crise ,je sens maintenant que la position de ma direction a changé elle voudrait plutôt me licencier
que dois-je faire pour me défendre ?
je viens de faire appel à un syndicat
merci de me répondre

Par **ardendu56**, le **06/04/2009** à **16:16**

Titou 1505

HARCÈLEMENT MORAL

Ce que dit la loi pour lutter contre les violences au travail

Harcèlement moral : tout salarié ayant procédé à des agissements constitutifs de harcèlement moral – c'est-à-dire des agissements ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à la dignité ou de créer un environnement hostile, dégradant, humiliant ou offensant - est passible d'une sanction disciplinaire.

Toute personne, y compris le salarié, peut-être condamné pénalement à une peine d'un an d'emprisonnement et 15 000€ d'amendes.

Voir le site :

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Dossier%20Harcèlement%20moral/\\$FILE/Visu.html](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Dossier%20Harcèlement%20moral/$FILE/Visu.html)

Pour vous défendre, vous devrez obtenir des témoignages contradictoires, mais ce sera un combat difficile.

Je vous conseille de prendre un avocat.

Bon courage à vous.

Par **mitsi**, le **07/04/2009** à **08:55**

Voyez déjà avec votre assurance si vous n'avez pas un contrat défense pénale et professionnelle (voir peut-être votre multirisques habitations).

Avez-vous des preuves écrites (notes,courriels..)concernant les niveaux d'exigence demandés par votre entreprise.

Le harcèlement moral est défini par des "agissements répétés ayant pour objet ou pour effet la dégradation des conditions de travail...".

Qu'entend-t-on par dégradations des conditions de travail!

Ce sont des faits concernant des menaces,brimades,contraintes,moqueries,dérision,isoler la ou les personnes,refus d'écoute..

Réfléchissez si vous avez commis un ou plusieurs faits, si oui l'avez-vous fait sur la durée!

Les personnes devront apporter les preuves de ce qu'elles avancent:témoignages,courriers, mails ou SMS,etc..

Ce n'est pas évident et pas facile à prouver.

Je vous conseille d'anticiper et d'envisager les réponses à ce que l'on pourrait vous reprocher